

RÉFORME E-INVOCING : L'ANNUAIRE & LES LIGNES D'ADRESSAGE RETENUES PAR ENGIE ET SES FILIALES

Objectif de la fiche

Cette fiche a pour objectif de présenter de manière synthétique et opérationnelle le rôle de l'**annuaire** de la facturation électronique, la notion de **lignes d'adressage** et la **maille retenue par ENGIE et ses filiales**, ainsi que les impacts opérationnels pour les fournisseurs.

À quoi sert l'annuaire de la facturation électronique ?

L'annuaire est une **base de données centralisée**, administrée par l'État via le **Portail Public de Facturation** (PPF) et utilisée par les plateformes agréées (PA) dans le cadre de l'obligation de facturation électronique. **Il permet de savoir où et comment envoyer une facture électronique à un client.**

Il permet d'identifier :

- Si un client est assujetti à la TVA en France (SIREN, SIRET)
- Raison sociale ainsi que l'adresse postale
- L'activation ou non de la ligne d'adressage
- La ligne d'adressage de facturation à utiliser afin d'assurer une transmission fiable des factures électroniques entre plateformes.
- Non visible sur l'annuaire en ligne :
 - La plateforme de réception des factures
 - La période de validité de la ligne (dates de début et de fin).



L'adresse électronique de facturation et la **ligne d'adressage** désignent la même **notion**, utilisée pour acheminer une facture et renseignée dans l'annuaire.

La mise à jour de l'annuaire relève du client pour la transmission des factures. Il convient au client de s'assurer auprès de sa PA que la période de validité est correctement renseignée pour l'utilisation de la ligne d'adressage.

Qu'est-ce qu'une ligne d'adressage ?

La ligne d'adressage permet de **définir un niveau de granularité dans la réception des factures électroniques**. Elle permet de distinguer plusieurs points de réception pour une même entité afin de diriger les factures vers le bon canal ou processus interne. **Une ligne d'adressage est unique et une entité légale peut avoir une ou plusieurs lignes d'adressage.**

Il est possible de les construire de différentes manières :

- SIREN : maille entité juridique
- SIREN + SIRET : maille établissement
- SIREN + SIRET + code routage : routage fin pour les entités publiques
- SIREN + SUFFIXE : distingue plusieurs points de réception de factures dans une même entité légale (ex. : maille service / département)



ENGIE a choisi le format SIREN_SUFFIXE pour permettre la transmission au bon service interne.



L'adresse électronique de facturation ne correspond pas à une adresse e-mail mais à une adresse technique utilisée pour les échanges de factures et de statuts. Cette adresse électronique de facturation comprend au minimum le SIREN.



Lignes d'adressage retenues par ENGIE et ses filiales

ENGIE et ses filiales ont retenu les lignes d'adressage suivantes pour transmettre vos factures :

Prestations d'énergie



CONTRAT ÉNERGIE

LIGNE D'ADRESSAGE
SIREN_ENERGIES_CONTRAT

Quelles factures ?

Contrats d'approvisionnement en gaz, électricité, chaleur, vapeur, eau chaude ou froide, sans commande associée.



HYDROCARBURES

LIGNE D'ADRESSAGE
SIREN_ENERGIES_HYDROCARBURES

Quelles factures ?

Combustibles stockables sur commande : fioul, gaz de pétrole (GPL, GBL, GNL), avec prestation.



BIOMASSE

LIGNE D'ADRESSAGE
SIREN_ENERGIES_BIOMASSE

Quelles factures ?

Commandes ou livraisons de biomasse, granulés, charbon, bois brut, prestations de transformations du bois.

Prestations de flotte de véhicule



FLOTTE DE VEHICULE

LIGNE D'ADRESSAGE
SIREN_FLEET

Quelles factures ?

Parc automobile : loueurs, pétroliers et prestations associées.



TÉLÉCOM

LIGNE D'ADRESSAGE
SIREN_TELECOM_OBS

Quelles factures ?

Abonnements téléphoniques Orange Business Services.



MATÉRIELS & SERVICES

LIGNE D'ADRESSAGE
SIREN_BIENS_SERVICES_FRAIS_GENERAUX

Quelles factures ?

Commandes de biens (matériels, équipements, pièces, etc.), sous-traitance, frais généraux et prestations diverses.

Prestations bancaires



BANQUE

LIGNE D'ADRESSAGE
SIREN_FRAIS_BANCAIRES

Quelles factures ?

Factures de frais bancaires et prestations associées émises par les établissements.



Il est possible que vos **contrats couvrent plusieurs prestations** de nature différente chez ENGIE et ses filiales et que vous ayez donc **plusieurs lignes d'adressage**. **Une vigilance est nécessaire pour bien identifier en amont la nature de vos prestations pour limiter les risques de mauvaise transmission.**

Impacts pour les fournisseurs d'ENGIE et ses filiales

Impacts à l'initialisation

- Identifier la PA pour l'émission de vos factures
- Identifier l'adresse électronique du client via l'annuaire, les échanges contractuels ou les échanges dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme
- Mettre à jour les lignes d'adressage des clients dans les outils de facturation
- Si besoin, vous rapprocher de votre contact habituel

Impacts opérationnels

Une mauvaise prise en compte des données de l'annuaire ou de la ligne d'adressage peut entraîner :

1. Une non-transmission de la facture à ENGIE et ses filiales

- Rejet automatique par les Plateformes Agréées en cas d'absence, d'inactivation ou d'informations obligatoires manquantes concernant la ligne d'adressage
- Refus par ENGIE et ses filiales en cas de mauvais adressage (envoi au mauvais service) avec l'émission d'un avoir puis d'une nouvelle facture

2. Retards de paiement d'ENGIE et ses filiales

3. Litiges clients / fournisseurs

L'annuaire de la facturation électronique est accessible via :

facturation.chorus-pro.gouv.fr/annuaire



Contacts

- Votre interlocuteur ENGIE habituel
- Boîte e-mail dédiée pour répondre à toutes vos questions : reforme-facturation@engie.com